



Section syndicale TUS SAS Sophia  
Syndicat de la métallurgie 06 CFDT

TUS SAS Sophia 26/10/2012

## ACTUALITE NAVALE

Fusion de PONS et de SAFARE et déclarations bruyantes dans la presse nationale sur les activités navales, certains d'entre nous s'interrogent légitimement sur l'avenir de l'entreprise, à tel point que la Direction de la Communication -fait rarissime- a éprouvé la nécessité d'une expression interne.

### **Fusion PONS SAFARE :**

Nous l'avons déjà exprimé dans notre tract du 26 09 2012, la fusion de PONS et SAFARE autoriserait plus facilement une cession à un autre industriel. En effet, pas plus aujourd'hui qu'il y a une dizaine d'années, PONS, authentique atelier déporté de TUS, n'est véritablement cessible en l'état, sauf à l'adosser à une autre entité industrielle complémentaire telle que SAFARE.

### **A partir de ce simple constat, nous comprenons les inquiétudes exprimées par certains de nos collègues.**

Néanmoins il ne faut pas oublier le plus probable ressort de ce projet : la gestion parfois bureaucratique et dirigiste du Groupe auquel nous appartenons. Il y a maintenant plusieurs années avait été élaboré un plan de rationalisation des filiales françaises jugées trop nombreuses au sein du groupe THALES. Bien que ce regroupement ne présente pas nécessairement d'intérêt au plan économique ou industriel, il s'inscrit néanmoins dans cet objectif assigné par la Direction du Groupe. Notons au passage que l'absence probable de pénalité fiscale [comme par exemple la disparition d'un crédit impôt recherche], rend encore plus simple cette prise de décision.

Le projet, tel qu'il a été présenté au CCE du 17 octobre, n'a pas soulevé, à proprement parler, d'objection de la part de la délégation CFDT, mais plutôt des doutes et des interrogations. A écouter nos interlocuteurs, il semblerait que « *Tout change, pour que rien ne change* », en particulier en ce qui concerne les conditions d'échanges économiques entre TUS et SAFARE-PONS. Le projet présenté préserverait la situation différenciée aujourd'hui existante. Ceci ne nous semble pas viable sur un moyen/long terme, sauf à maintenir .... l'existence de deux entreprises distinctes.

Par ailleurs le projet, certes ambitieux, d'extension sur de nouveaux marchés manque de repères concrets. Aussi, pour rendre globalement l'opération crédible et donner un signe positif à la communauté de travail, nous avons souhaité la titularisation du trop grand nombre de salariés en situation précaire chez PONS.

### **L'actualité Navale :**

Rarement intervention médiatique n'aura suscité autant d'émotion que l'article intitulé « *Défense : quel avenir pour DCNS ?* » paru dans le quotidien électronique **La Tribune** édition du 22/10/2012.

En effet on y apprend, concernant les choix stratégiques de DCNS, que :

« *Le ministre refuse de trancher tant qu'il n'a pas plus de visibilité sur le nom du prochain patron de Thales et sur la recomposition de l'actionnariat du groupe d'électronique.* »

**.... Rien moins que ça !**

Est-ce à dire que l'actionnariat du Groupe devrait se modifier rapidement ?

Est-ce à dire que le Groupe THALES change de PDG dans les mêmes délais ?

... Et de poursuivre : « *En tout cas, les deux scénarios passent par la vente par Thales de ses actifs navals à DCNS (Thales Underwater systems et Thales Nederland).* »

Si la phrase précédente ne suffisait pas à impressionner, celle-ci a fait mouche, au sein du personnel de TUS.

### **Analyse CFDT :**

La question d'une consolidation des activités navales de THALES et DCNS est un sujet régulièrement évoqué depuis environ 20 à 25 ans, concrétisé en 2006 avec la première étape du processus «CONVERGENCE». En apportant les activités de systèmes de combat pour bâtiment de surface de THALES Naval France (hors équipements, c'est-à-dire sans les radars) à la société DCN, en y intégrant la société commune ARMARYS, contraignant DCN à renoncer à toute activité équipementier (donc au sonar), THALES signait sa volonté de prise de contrôle de DCN.

Cette phase de consolidation étant la première d'un programme plus vaste devant intégrer les activités de système de combat de THALES Nederland (Hengelo), puis par la suite les équipements, c'est-à-dire essentiellement les sonars (donc TUS) et les radars navals aujourd'hui localisés au sein de TR6.

Il ne faut donc pas s'étonner de telles expressions, surtout au beau milieu du salon Euronaval, parfois l'occasion de gesticulations des industriels.

On remarquera cependant qu'à l'occasion de la montée de THALES à 35% du capital de DCNS (décembre 2011), la crainte d'une vente de TUS à DCNS s'est avérée inexacte. Ce scénario présente une objection majeure : l'équipementier TUS monte ses sonars chez d'autres plate-formistes que DCNS, en particulier à l'export, débouché fortement compromis en cas de cession de TUS à DCNS. Avec, en particulier, le cas de l'aéroporté où TUS fournit l'armée américaine dont rien ne prouve qu'elle accepterait de se servir chez un industriel à capitaux détenus par l'Etat français.

Un transfert des actifs sonar de THALES au sein de DCNS, en échange d'une majorité au sein du capital de ce chantier, semble toujours possible, mais il est à noter que ce scénario maintiendrait TUS au sein du groupe THALES.